



Association des Directions d'Établissement d'enseignement du Bas du Fleuve

CONSIDÉRATIONS SOCIALES envers ses membres

OBJECTIF

Le conseil d'administration veut déterminer des balises pour encadrer ses actions lors d'un décès, d'un départ à la retraite et autres évènements sociaux.

CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique s'applique uniquement aux membres de l'ADEBF.

MODALITÉS

Dès qu'un membre du conseil d'administration est informé d'un événement décrit ci-dessous dans son CSS, il applique la présente politique en concertation avec son ou sa collègue.

Les coûts sont assumés à même le budget de représentation alloué par le CA à ses représentants de chaque CSS.

Les membres de chaque CSS, en concertation avec leurs représentants au CA, peuvent ajouter des évènements à souligner à la liste ci-dessous.

Évènements	Gestes	Montant
Décès d'un membre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gerbe de fleurs OU Un don à une fondation désignée par la famille. ➤ À défaut de désigner une fondation, le don ira à Opération Enfant Soleil. 	100\$
Père, mère, conjoint(e), enfant d'un membre		50\$
Maladie, hospitalisation, congé de santé (Deux semaines et +)	Bouquet, plante, livre...	50 \$
Départ à la retraite	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte de remerciement ➤ Cadeau au membre (certificat-cadeau, chèque, etc.) ➤ Repas au frais de l'ADEBF 	150 \$
Suite à deux mandats à titre de représentant au CA de l'ADEBF	Cadeau	50\$

Pour assurer le bon fonctionnement de cette politique de l'ADEBF, il est important qu'elle soit connue des membres et que ceux-ci informent leurs représentants lorsque l'un ou l'une des leurs est touché par un évènement visé par cette politique.

Adoptée le jeudi 28 janvier 2021 par le CA à sa séance régulière.